



COMITÉ DES FÊTES DE THIEPVAL

RÈGLEMENT

De la COURSE DE CAISSE A SAVON

Article 1 : LA CAISSE ET LE PILOTE

Les caisses à savon sont des véhicules à 4 roues ou plus sans moteur, sur châssis en bois ou en métal avec un volant plein. Une caisse à savon doit être de taille raisonnable : Longueur maxi 3.00m largeur maxi 1.50m.

- (A) Le siège conducteur : doit être au plus près du châssis, pour la protection des jambes et des pieds la caisse doit être équipée d'un plancher fermé.
- (B) Freinage et direction : Les freins sont obligatoires et doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur deux roues au minimum. Les guidons ou autres sont interdits seul les volants pleins seront autorisés
- (C) Equipement : Le port de casque (casque moto recommandé mais les casques de ski ou roller peuvent convenir), des gants, de pantalons, haut à manches longues, combinaison et des chaussures fermées sont obligatoires. L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. L'équipement complet sera obligatoire pour et pendant la descente et la remontée des véhicules de courses
- (D) Remorquage : Un point d'attache doit être prévu à l'avant (anneaux de 2.5 cm de diamètre intérieur minimum). L'attache doit être boulonnée ou soudée.
- (E) Contrôle technique Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées.

Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs.

Article 2 : SECURITE ET RESPONSABILITE

- (F) Responsabilité : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte par sa propre assurance responsabilité civile. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.
- (G) Sécurité : L'organisateur « ville de THIEPVAL » s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs possibles pour garantir la sécurité des participants et du public : balisage du parcours, règlement technique, sécurisation du parcours. Le parcours est balisé par des ballots de pailles, barrières. Des signaleurs sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs.

Article 3 : RÉGLE GÉNÉRALE

La course :

- ✓ Départ
- ✓ Arrivée

Le directeur de course assisté du chronométreur et de ses adjoints est seul compétent pour les épreuves de descente.

Le parcours:

Il comprend une descente de 15% avec quelques courbes et lignes droites. Des panneaux d'indication sont mis à des endroits stratégiques.

Le départ :

Il se fera avec une poussée limitée. Le départ de la première manche sera donné vers

Le déroulement :

L'esthétique et l'originalité des caisses seront jugées par un jury populaire, en parallèle du contrôle technique, des prix seront décernés aux participants en fonction de leur créativité. Le nombre de manches peut varier suivant le nombre d'inscriptions.

Des prix seront décernés aux participants en fonction de leur créativité, de leur chronomètre.

Les véhicules seront présentés au jury le .

PRIX DÉCERNÉS

- ✓ Meilleur chrono
- ✓ Originalité du véhicule
- ✓ Meilleur déguisement

Article 4 : Inscriptions

Pour valider son inscription, il faut :

- Disposer d'une assurance responsabilité civile (demander une attestation chez votre assureur)
- Joindre le bulletin d'inscription rempli correctement

Clôture des inscriptions le .

Fait à THIEPVAL

Le

Bonne chance !

Bulletin d'inscription course de caisse à savon

Le concours se déroulera le dimanche 28 juillet 2019 à partir de 21h

Pour valider l'inscription, joindre le bulletin d'inscription rempli et signé

La Ville de Baillargues vous rappelle qu'il est important d'être à jour d'assurance (responsabilité civile individuelle) et vous remercie de joindre une attestation d'assurance.

NOM de la caisse à savon :

Participants :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :@.....

Participants :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :@.....

Inscription à remettre dès que possible et au plus tard le 19 juillet 2019 à l'accueil de la Mairie

Règlement de la course de caisse à savon

Pour tous renseignements complémentaires :

Tel : 07.82.92.44.64

Mail : sulli80@hotmail.fr

Participants mineurs :

Autorisation parentale obligatoire pour participer à la course.

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

***Père / *Mère de :**

(*rayer la mention inutile)

Equipage de la caisse à savon dénommée.....

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :@.....

Autorise *mon fils / *ma fille à participer à la course à savon
organisée dans le cadre de la Fête d'été 2019.

(*rayer la mention inutile)

Fait à

Le

Signature